

**COMPTE RENDU DE LA REUNION DE CONSEIL MUNICIPAL  
DU 21 MARS 2018 à 20 H 30**

	Présents	Absents	Absents excusés	Pouvoirs à
Mme Nathalie THIERRY	<b>X</b>			
M. Jean-Jacques DEHAIS	<b>X</b>			
Mme Françoise VAUTIER	<b>X</b>			
Mme Sophie CLAIR	<b>X</b>			
M. Gérard DUJARDIN			<b>X</b>	M. LESOBRE Eric
Mme Dominique HAVET	<b>X</b>			
M. Pierre LOZOUET	<b>X</b>			
Mme Armelle DUBEC	<b>X</b>			
M. Éric LESOBRE	<b>X</b>			
Mme Sandrine BOINET-TOURMENTE			<b>X</b>	Mme VAUTIER Françoise
M. Xavier LEVASSEUR	<b>X</b>			
Mme Valérie BASLEY	<b>X</b>			
M. Emmanuel MOREL	<b>X</b>			
Mme Chantal DUJARDIN	<b>X</b>			

Secrétaire de séance : Mme BASLEY Valérie.

**APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA REUNION DE CONSEIL DU 21 FEVRIER 2018 :**

Il a été demandé :

- la modification au point n°9 «Tarifs municipaux 2018» : salles pour réunions professionnelles au lieu de réunions professionnelle petites salles ;
- l'ajout au point n°11 « *Débat d'orientation budgétaire* » : achat d'un broyeur (environ 13 000 €) ;
- l'ajout au point n°16 « Impasse des Colibris » : une convention de servitude est à établir.

Approbation du Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents.

Mme le Maire demande au Conseil Municipal l'accord pour l'ajout de 2 points à l'ordre du jour, à savoir :

- Location appartement au-dessus de la Poste.
- Rémunération des agents recenseurs.

**Le Conseil Municipal donne son accord.**

**1° - VOTE COMPTE DE GESTION ET COMPTE ADMINISTRATIF 2017 :**

Mme VAUTIER Françoise, doyenne de l'assistance, présente aux élus le Compte Administratif et le Compte de Gestion de la Commune, concernant l'année 2017 :

**Fonctionnement :**

- Dépenses :	1 024 200.95 €
- Recettes :	1 261 573.08 €
- Excédent antérieur reporté :	<u>138 192.45 €</u>
- <b>Résultat :</b>	<b>375 564.58 €</b>

**Investissement :**

- Dépenses :	1 764 545.55 €
- Recettes :	1 702 523.16 €
- Déficit antérieur reporté :	<u>- 46 547.70 €</u>
- <b>Résultat :</b>	<b>-108 570.09 €</b>

**Le Conseil Municipal**, à l'unanimité des membres présents, **approuve** les chiffres présentés.

**2° - AFFECTATION DES RESULTATS 2017 :**

Mme le Maire présente aux membres du Conseil, l'affectation des résultats de l'année 2017, à reporter au Budget Primitif 2018, en tenant compte des restes à réaliser inscrits :

**Fonctionnement :**

- Dépenses :	1 024 200.95 €
- Recettes :	1 261 573.08 €
- Résultat :	237 372.13 €
- Excédent antérieur :	<u>138 192.45 €</u>
- <b>Cumulé :</b>	<b>375 564.58 €</b>

### Investissement :

- Dépenses :	1 764 545.55 €
- Recettes :	1 702 523.16 €
- Résultat :	- 62 022.39 €
- Déficit antérieur :	- 46 547.70 €
- <b>Cumulé :</b>	<b>-108 570.09 €</b>

### Restes à réaliser :

- Dépenses :	458 168.00 €
- Recettes :	534 295.00 €
- <b>Résultat :</b>	<b>+ 76 127.00 €</b>

Ces chiffres sont en concordance avec les montants donnés par la Trésorerie de Montville.

Mme le Maire propose d'affecter les résultats comme suit :

Inscriptions au BP 2018 :

En section de Fonctionnement :

Art. R.002 : 343 121.49 € (arrondi à 343 122 €) => 375 564.58 – 32 443.09

En section d'investissement :

Art. R.1068 : 32 443.09 € (108 570.09 – 76 127)

**Le Conseil Municipal**, à l'unanimité des membres présents, **approuve** le report de ces montants au budget primitif 2018,

### **3° - COTISATIONS AUX ASSOCIATIONS EXTERIEURES :**

Mme le Maire présente au Conseil les demandes de cotisations des associations suivantes :

	<b>2017</b>	<b>2018</b>	<b>VOTE</b>
ADM 76	390.23 €	382.51 €	<b>382.51</b>
CARDERE	-- (163.80 € en 2016)	100.00 €	<b>100.00</b>
CAUE 76	159.56 €	161.00 €	<b>161.00</b>
ARE NORMANDIE	80.00 €	80.00 €	<b>80.00</b>
MAIRES RURAUX SEINE-MARITIME	115.00 €	115.00 €	<b>115.00</b>
FONDATION DU PATRIMOINE	120.00 €	120.00 €	<b>120.00</b>
ASSOCIATION MAIRES DE FRANCE	95.00 €	95.00 €	<b>95.00</b>
ECO MAIRES	123.93		<b>0</b>

**Le Conseil Municipal**, à l'unanimité des membres présents, après en avoir délibéré valablement, **autorise** Mme le Maire à régler les cotisations aux associations énumérées ci-dessus, à l'exception de l'association ECO MAIRES. Les dépenses seront prévues au Budget Primitif 2018, à l'article 6281.

### **4° - SUBVENTION ASSOCIATION COMMUNALE :**

Mme le Maire donne lecture de la demande de subvention émanant de l'association Clères Tennis Club, et propose au Conseil de verser une subvention de 300 €.

**Le Conseil Municipal**, à l'unanimité des membres présents, après en avoir délibéré valablement, **autorise** Mme le Maire à verser une subvention d'un montant de 300 €, à l'association Clères Tennis Club.

### **5°- MODIFICATION DE LA DELIBERATION N°16/2018 INSTITUANT LE REGIME INDEMNITAIRE TENANT COMPTE DES FONCTIONS SUJETIONS EXPERTISE ENGAGEMENT PROFESSIONNEL (RIFSEEP) :**

Suite à l'avis favorable du Comité Technique Paritaire du Centre de Gestion, en date du 26 Janvier 2018, concernant le projet de délibération pour la mise en place du RIFSEEP, Mme le Maire propose au Conseil Municipal la mise en place du maintien individuel du régime indemnitaire concernant deux agents (Adjoint Administratif Principal 2e classe et Adjoint Technique Territorial), **à compter du 1<sup>er</sup> Avril 2018**. Les autres articles de la délibération resteraient inchangés.

**Vu l'avis favorable** du Comité Technique Paritaire du Centre de Gestion, en date du 16 Mars 2018,

**Le Conseil Municipal**, à l'unanimité des membres présents, après en avoir délibéré valablement,

- **Autorise** la mise en place du maintien individuel du régime indemnitaire, concernant deux agents, à compter du 1<sup>er</sup> Avril 2018.
- **Prend acte** que les autres articles de la délibération du 21 Février 2018 restent inchangés.

### **6° - CONVENTION CAUE : NOTE DE CADRAGE AMENAGEMENT ET SECURISATION TRAVERSEE DE BOURG ET SECURISATION HAMEAU DU TOT :**

A la suite des audits liés à la sécurité le long de la RD 6 et RD 155, Mme le Maire propose au Conseil l'appui du CAUE, en tant que mission de conseil, d'accompagnement, note de cadrage.

Cependant, le temps à consacrer par le CAUE à cette étude dépasserait le cadre des conseils gratuits aux adhérents.

Le CAUE propose de prendre en charge une part importante des charges inhérentes à ce travail et sollicite de la Commune une subvention forfaitaire de 800 €.

Après vote à main levée :

- 11 voix « pour »,
- 3 « abstentions »,

Le Conseil Municipal **autorise** Mme le Maire à verser au CAUE, une subvention forfaitaire de 800 €, pour la réalisation de la note de cadrage.

### **7° - OUVERTURE POSTE ADJOINT TECHNIQUE TERRITORIAL :**

Mme le Maire propose au Conseil Municipal la création d'un emploi permanent d'adjoint technique territorial, à temps complet, à raison de 35 heures hebdomadaire, pour les missions suivantes : entretien des espaces verts et des bâtiments communaux, **à compter du 1<sup>er</sup> Avril 2018.**

Le tableau des emplois serait ainsi modifié à compter du 1<sup>er</sup> Avril 2018 :

Filière Technique : Adjoint technique Territorial – échelle C1.

- Ancien effectif : 3 titulaires à temps plein et 2 contractuels à temps plein.
- Nouvel effectif au 01/04/2018 : 3 titulaires à temps plein – 1 stagiaire à temps plein en vue d'une titularisation et 1 contractuel à temps plein.

**Le Conseil Municipal**, à l'unanimité des membres présents, après en avoir délibéré valablement,

- **Autorise** Mme le Maire à créer un poste permanent d'adjoint technique territorial, à temps plein, 35 heures hebdomadaire, à compter du 1<sup>er</sup> Avril 2018.
- **Adopte** la modification du tableau des emplois ainsi proposée.

### **8° - LOCAL TRESOR PUBLIC : DESAFFECTATION ET DECLASSEMENT :**

Mme le Maire expose que la Commune est propriétaire des biens cadastrés section AB n°121, n°119 (parking) et une partie du n°120 (pour lequel il existe un règlement de copropriété), 91 rue Marchepied de la Rivière à Clères, depuis plusieurs décennies.

Le bien cadastré section AB n°121 a accueilli pendant plusieurs années les services du Trésor Public. Il appartient donc au domaine public de la Commune, puisqu'il a été affecté à un service public.

Depuis le 31 Décembre 2017, les services du Trésor Public ne sont plus installés dans ce bâtiment, qui est désormais vide depuis le 1<sup>er</sup> Janvier 2018. Il n'est plus affecté à un service public. Il convient donc de constater sa désaffectation,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, article L.2121-29,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, article L.2241-1,

Vu le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques en son article L.2141-1. Il est proposé au Conseil Municipal :

- de constater préalablement la désaffectation du domaine public de l'immeuble sus désigné,
- d'approuver son déclassement du domaine public communal, pour le faire entrer dans le domaine privé communal.

**Le Conseil Municipal**, à l'unanimité des membres présents, après en avoir délibéré valablement,

- **Prend acte** de la désaffectation du domaine public de l'immeuble situé 91 Rue Marchepied de la Rivière,
- **Accepte** son déclassement du domaine public communal, afin qu'il puisse entrer dans le domaine privé communal.

### **9° - ACQUISITION FONCIERE :**

La promesse de vente concernant la propriété cadastrée section B n°394 a été régularisée le 7 Mars 2018.

Mme le Maire demande au Conseil Municipal l'autorisation de signer l'acte de vente, dont la date a été arrêtée au 18 Avril 2018.

**Le Conseil Municipal**, à l'unanimité des membres présents, après en avoir délibéré valablement, **autorise** Mme le Maire à signer l'acte de vente et tous documents afférents à cette acquisition.

### **10° - LOCATION APPARTEMENT AU-DESSUS DE LA POSTE :**

Mme le Maire propose au Conseil Municipal de louer à des Clérois, l'appartement situé au-dessus de la Poste, à partir du 13 Avril 2018.

**Le Conseil Municipal**, à l'unanimité des membres présents, après en avoir délibéré valablement, **autorise** Mme le Maire à établir un bail prenant effet au 13 Avril 2018.

### **11° - RECENSEMENT DE LA POPULATION 2018 : REMUNERATION DES AGENTS RECENSEURS**

Les agents recenseurs sont rémunérés par la Commune, à partir de la dotation de l'Etat qui s'élève à 2 622 €, pour l'année 2018. La Commune a été découpée en 3 districts. La rémunération est de :

- 1 € par feuille de logement.
- 1.45 € par bulletin individuel.

Mme le Maire propose au Conseil de verser à chaque agent recenseur un forfait de 210 € brut, afin de rembourser les séances de formation et le travail réalisé en amont, concernant le relevé des habitations par district.

**Le Conseil Municipal**, à l'unanimité des membres présents, après en avoir délibéré valablement, **donne** un avis favorable aux propositions de rémunération pour chaque agent recenseur, telles que présentées par Mme le Maire.

### **12° INFORMATIONS DU MAIRE :**

- **Date prochaine réunion de Conseil** : Jeudi 12 Avril à 20 H 30.
- **Antenne GRDF installée sur toiture de la Mairie** : équipement de télé-relevé.
- **SDE 76** : étude panneaux photovoltaïques : gare (orientation non favorable). 1ere approche concernant la chapelle de Cordelleville, Eglise Halles et chapelle du Tôt.
- **SNCF** : projet extension parking gare, la SNCF va donner prochainement une réponse concernant les voies de desserte existantes.

- **Zone humide** : présentation ce jour du diagnostic hydrologique, géologique, pédologique par la Sté RIVE. Présence d'un représentant de l'Agence de l'Eau, du SAGE, du Département et du Conservatoire des Espaces Naturels. Prochaine réunion le 15 Mai à 13 H 30.
- **Mille Club** : rencontre avec les riverains et EPFN, afin d'expliquer les démarches de désamiantage et du devenir de la propriété.
- **Média Formation** : espace numérique mobile (10 postes informatiques connectés à Internet, imprimantes) accompagnement pour toutes démarches administratives numériques à titre gracieux. Accord du Conseil pour que cette association intervienne dans la Commune.
- **Clères Collectif Jardin Participatif et Solidaire** : partager de façon pérenne un espace public sous forme de jardin collectif, pédagogique et solidaire, afin de favoriser les rencontres et créer du lien social et intergénérationnel. Propose d'installer une vitrine en centre-bourg, sous forme de carrés potager et fleuris. Accord du Conseil Municipal. Une proposition de jardin potager et fleuri vers l'Espace Clara sera étudiée par le Conseil Municipal.